

Ville de Dunkerque

Appel à projets Culture 2020

Le 30/10/2019 par la Ville de Dunkerque

La Ville de Dunkerque soutient les projets culturels des associations en proposant une aide financière, mais aussi et surtout un accompagnement humain. Ce dispositif annuel est destiné en premier lieu aux associations s'appuyant sur la pratique amateur et qui veulent porter un projet innovant et collaboratif.

L'appel à projet s'adresse aux associations qui agissent sur le territoire de Dunkerque, dans le domaine de la culture. La Ville encourage les idées neuves, les démarches expérimentales et les actions en réseau. Elle souhaite faire émerger des projets collaboratifs, qui associent des partenaires locaux, comme les maisons de quartier et les équipements culturels, éducatifs ou sociaux, et des actions qui font participer les publics.

L'arbitrage sera fonction des qualités artistiques et culturelles des projets, de leur capacité à développer des publics, de leur résonance avec le territoire, de leur richesse partenariale et de la dimension expérimentale de la démarche adoptée. Le montant de l'aide octroyée - de 1000 € à 3000 € - sera déterminé selon la nature du projet et les actions menées. En 2018, sur neuf projets déposés, sept ont été retenus, et un autre a été réorienté vers un financement FacIL (Fonds d'accompagnement citoyen des Initiatives Locales), qui concerne exclusivement les actions des quartiers.

Un accompagnement personnalisé

Avant d'envoyer leur dossier, les porteurs de projets sont invités à se rapprocher de la mairie. Un entretien individuel leur permettra de présenter leur association et d'expliquer leur projet de vive voix. Ils seront aidés, si besoin, à structurer leur projet, à mieux définir leurs objectifs, à affiner leur demande, à trouver des partenaires... bref à écrire un projet pertinent, en cohérence avec l'identité du territoire et les actions déjà existantes. Pour cela les candidats sont invités à contacter Gaëlle Gadea, à la direction de la culture et des relations internationales (03 28 26 29 31 ou gaelle.gadea@ville-dunkerque.fr). Le dossier, à rendre pour le 31 janvier 2020, devra comporter une lettre de demande de subvention, une note de présentation de la structure, un descriptif du projet et le budget prévisionnel de l'action.

Vos contacts

Thomas Roussez - Directeur de la communication
et de l'Animation 03 28 26 26 39 ,
thomas.roussez@ville-dunkerque.fr

Lucie Dupont - Attachée de presse
03 28 26 26 51 , lucie.dupont@gmail.com